



DEMANDE de PRÊT ou de MISE à DISPOSITION de MATERIEL

- Ecole / Centre de loisirs - Associations
 Personnel communal - Collectivités territoriales

Ce document est à transmettre impérativement à l'accueil de la Mairie
 au plus tard **8 JOURS AVANT** la date souhaitée

Nom – Prénom du demandeur / Association /Ecole ou ALAE/ Collectivité :

Mail :@..... (obligatoire) - Téléphone :

Nature de la manifestation :

***La réservation du matériel ne sera définitive
 qu'après la validation du secrétariat de la Mairie par l'envoi d'un mail de confirmation***

Prêt du matériel souhaité du Au

MOBILIER	RÉSERVÉ Nombre	RESTITUÉ Nombre / état (et propreté)
Tableau électrique		
Podium <input type="checkbox"/> Avec extensions et sans couverture (10m x 6m) <input type="checkbox"/> Sans extensions et avec couverture (6m x 4m)		
Buvette bleue		
Barrières (15)		
Tables (26)		
Chaises (237)		

L'installation reste à la charge du demandeur qui s'engage à rendre le matériel en parfait état de propreté et de fonctionnement (Usage de **nappes OBLIGATOIRE** sur les tables)

RETRAIT du MATERIEL le à 9h * ou à 15h *
RESTITUTION du MATERIEL le à 9h * ou à 15h *
 *(merci d'entourer votre choix)

Tél. astreinte de la mairie :
[06.43.02.49.01](tel:06.43.02.49.01)

Le : Nom et signature du demandeur :

Information relative à l'utilisation des données à caractère personnel (RGPD) :

Les Données fournies sont destinées à la Mairie de Villeneuve-lès-Bouloc, elles feront l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des réservations de la salle. Elles sont conservées pour une durée de 1 an et mise à jour dès remplissage d'un nouveau formulaire.

Vous avez le droit de demander l'accès, la rectification ou l'effacement de vos Données, la limitation du Traitement, de vous opposer au Traitement ou de demander la portabilité des Données à caractère personnel vous concernant.

Pour exercer vos droits ou pour toutes informations supplémentaires relatives aux Traitements de vos Données à caractère personnel, contactez le DPO par courriel dpo@villeneuvelesbouloc.fr ou à par courrier à l'adresse de la mairie.

Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de contrôle, à savoir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).